



Stage de 5 mois - rémunération

Par Zelg

Bonjour, par le biais de mes études je dois faire un stage de 5 mois. Hors la structure (association) dans laquelle je peux le faire ne peut pas me rémunérer. Je voulais savoir si en faisant un papier comme quoi je ne souhaite pas être rémunéré par la structure est légal, possible.

Merci,

Par ESP

Bonjour

Malheureusement, au delà de 2 mois, la gratification devient obligatoire.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32131]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32131[/url]

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16734]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16734[/url]

Cependant, je vous invite à lire ceci...

<https://www.alexia.fr/questions/281085/gratification.htm>